

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE
- TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
MONTPELLIER
206, Rue DU COMTE DE MELGUEIL
34056 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

Maître SCHINAZI Allan / DEHAN-SCHINAZI
AVOCATS
174 Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO ! - PV (

Référence : ,

Maître,

En réponse à votre courrier :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **012929** CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT ART.R.412-1 SI AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-1 §III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à , en date
du , par procès verbal n° t dressé par f , avec le(s)
véhicule(s) immatriculé(s) : "
- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à l , en date
du : i, par procès verbal n° essayé par avec le(s)
véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers : z et

J'ai l'honneur de vous informer qu'après un nouvel examen, j'ai décidé de procéder au classement sans suite des procès-verbaux référencés ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le 07/01/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

